



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

SAVS HEVEA

La Hêtraie - Etap' Appart - VPA

Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

7 rue du Petit ALBI
95800 CERGY
Tél. : 01.30.32.57.40

I – INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL

1. 2025 au niveau de l'association HEVEA : Une nouvelle organisation des ESSMS en lien avec la transformation de l'offre

Le secteur médico-social est engagé dans une profonde transformation depuis plusieurs années. A l'origine de ces changements voulus par les pouvoirs publics pour les personnes en situation de handicap : le rapport « Zéro sans solution » de Denis Piveteau en 2014. Ce rapport propose un changement de paradigme : passer d'une logique de places disponibles à une logique de parcours personnalisé et construire des solutions même en cas de complexité. Peu après, la démarche « Réponse accompagnée pour tous » est consacrée par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé qui introduit notamment l'obligation de coopération entre institutions. Les principes fondamentaux du futur paysage du médico-social sont dès lors posés :

- Droit à une solution pour toute personne en situation de handicap ;
- Un parcours individualisé, construit à partir des aspirations et besoins de chaque personne ;
- Une coopération renforcée entre acteurs spécialisés et du droit commun ;
- Un plan d'accompagnement global pour la personne en situation de handicap qui permet d'organiser une réponse coordonnée et de mobiliser plusieurs dispositifs simultanément.

A partir de 2020, les Communautés 360 se développent dans chaque département avec pour objectif principal de garantir une réponse immédiate, de proximité et sans rupture à toute personne en difficulté liée au handicap. Elles s'inscrivent dans la dynamique de la Réponse accompagnée pour tous. 5 ans plus tard, les pouvoirs publics ont enclenché la dynamique de transformation avec des principes clés de la transformation de l'offre :

- Principes organisationnels :
 - o La territorialisation, c'est-à-dire une structuration de chaque département en zones d'intervention par parcours (ZIPa), sans zones blanches ni chevauchements ;
 - o 4 parcours différents identifiés selon la nature du handicap : parcours « Troubles du neurodéveloppement » ; parcours « Difficultés psychologiques avec troubles du comportement » ; parcours « Handicap moteur et polyhandicap » ; parcours « Troubles sensoriels » avec une offre spécifique pour les Handicaps rares ;
 - o Le passage en plateforme, « porte d'entrée » sur son territoire ; la plateforme garantit un accueil inconditionnel, propose une palette d'offre complète, en coopération étroite avec l'ensemble des acteurs territoriaux auxquels elle apporte un appui ressource.
- Principes vis-à-vis des personnes en situation de handicap :
 - o L'autodétermination qui est autant un levier de la transformation de l'offre qu'un objectif ;
 - o L'accompagnement personnalisé ;
 - o L'inconditionnalité de l'accueil.

Le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale est maintenant clair, la mise en œuvre est une question de temps.

Côté HEVEA, notre choix a été fait dès 2024 : même si cette transformation de l'offre ne concerne pas a priori les ESSMS de la protection de l'enfance qui représentent 50% des capacités d'accueil au sein de notre association, cette nouvelle philosophie d'organisation du paysage médico-social nous a semblé néanmoins extrêmement pertinente. En effet, peu importe le secteur d'intervention, protection de l'enfance ou handicap, l'avènement des plateformes signifie avant tout la fin du travail « en silo » et la coopération entre acteurs. Et c'est cette vision en laquelle nos ESSMS ont immédiatement adhéré. La raison de cette adhésion ? tout simplement le fait que la coopération transversale entre ESSMS était déjà en partie une réalité au regard du public à double vulnérabilité que nous accompagnons, nécessitant une expertise croisée Protection de l'enfance et Handicap.

Dès 2024, les ESSMS d'HEVEA ont donc repensé leur organisation à la lumière de cette transformation de l'offre au niveau national et de notre volonté de mutualiser les expertises pour un meilleur accompagnement des enfants / adolescents et adultes, en lien également avec le principe d'inconditionnalité de l'accueil que nous prônons dans notre projet associatif et nos projets d'établissement, et enfin en lien avec notre volonté d'éviter les ruptures de parcours.

C'est donc, animés par une volonté de fluidifier les parcours des personnes accompagnées et de prendre en compte les multi vulnérabilités, que nous avons posé une organisation des ESSMS HEVEA en pôles / plateformes début 2025. Nous n'avons pas souhaité mettre en exergue la dichotomie Protection de l'enfance / Handicap à travers cette organisation en 2 pôles / plateformes : la notion d'âge nous a paru bien plus pertinente.

En effet, être un enfant pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ou être une personne (enfant ou adulte) en situation de handicap n'est pas un statut social en soi. En revanche être mineur ou être majeur ouvre des droits et des accès à des dispositifs du droit commun ou du milieu spécialisé bien différents. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de structurer nos ESSMS en 2 pôles / plateformes basés sur l'âge :

- Pôle / plateforme « Enfants, adolescents et jeunes majeurs » regroupant les ESSMS protection de l'enfance et handicap ;
- Pôle / plateforme « Jeunes adultes, adultes et personnes vieillissantes » regroupant les ESSMS handicap et personnes âgées.

Chaque pôle / plateforme s'est organisé en « secteurs d'expertise », avec une direction unique pour chaque secteur regroupant plusieurs établissements, services et dispositifs requérant des connaissances, compétences, formations, modalités d'accompagnement, partenariats... communs. Les secteurs d'expertise travaillent transversalement ensemble en s'inspirant du modèle des plateformes et des dispositifs intégrés.

En avril 2025, après avoir présenté le principe à la Délégation Départementale de l'ARS et au Conseil Départemental du Val d'Oise, nous avons mis en œuvre notre nouvelle organisation en 2 pôles / plateformes :

Le pôle / plateforme « enfants, adolescents » constitué de 3 secteurs d'expertise regroupant chacun les établissements, services et dispositifs suivants :

✓ Secteur protection de l'enfance avec hébergement :

- Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Le Galilée
- Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Demain
- Centre Parental HEVEA

✓ Secteur protection de l'enfance en milieu ouvert :

- Service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)
- Service de Prévention Spécialisée.

✓ Secteur aidants :

- 2 Plateformes d'Accompagnement et de Répit (PFR) pour les aidants de personnes en situation de handicap, très majoritairement enfants.

Le pôle / plateforme « jeunes adultes et adultes » constitué de 3 secteurs d'expertise regroupant chacun les établissements, services et dispositifs suivants :

✓ Secteur autisme :

- Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) l'Olivaie
- Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) La Garenne du Val
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)
- Equipe Mobile d'Appui pour Adultes Autistes en situation complexe (EMA-TSA)
- Unité Résidentielle pour Adultes avec Troubles du Spectre Autistique (UR-TSA)

✓ Secteur emploi :

- Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT)
- 2 Centres d'Adaptation à la Vie et au Travail (CAVT)
- Dispositif Emploi Accompagné (DEA).

✓ Secteur vie sociale et inclusion :

- Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) la Saulaie
- Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) la Charmille
- Equipe Mobile d'Accompagnement pour Personnes Agées Dépendantes en situation de Handicap (EMA-PADH)
- 3 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- 3 Habitats Inclusifs.

Naturellement le chemin reste encore long pour que notre organisation puisse être qualifiée de plateformes. Cependant avec quasiment 1 an de recul, nous mesurons 2 évolutions importantes :

- Au sein d'un même secteur, l'impulsion donnée par une même équipe de direction permet de penser davantage en termes de parcours qu'en termes de place ;
- Rechercher les expertises auprès des collègues d'un autre secteur devient peu à peu la règle, grâce à une meilleure interconnaissance du panel d'offres d'accompagnement que proposent les différents secteurs d'HEVEA.

2026 et les années suivantes verront la consolidation de cette organisation qui évoluera avec la transformation de l'offre impulsée par les pouvoirs publics, devenant une réalité sur notre territoire.

2. 2025 au niveau des SAVS HEVEA : contexte général

Les services d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Association HEVEA ont poursuivi leur mission d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de vulnérabilité sociale vers une autonomie renforcée, une inclusion sociale durable et un maintien dans le cadre de vie ordinaire.

Au cours de l'année écoulée, l'activité des services s'est inscrite dans une dynamique d'écoute, de proximité et d'adaptation aux besoins et projets des personnes accompagnées, en lien avec leurs proches, avec les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire.

Les SAVS de l'Association HEVEA accompagnent en file active 83 personnes en situation de handicap (déficience intellectuelle légère avec ou sans troubles psychiques associés), qui habitent en studios ou appartements en milieu diffus.

Faits marquants de l'année 2025

L'année a également été marquée par un changement au sein de l'équipe de direction. Cette évolution a initié une phase de transition institutionnelle, porteuse à la fois d'ajustements organisationnels et de nouvelles perspectives de pilotage.

En effet, dans le cadre de la réorganisation d'HEVEA en deux pôles, pôle enfants et pôle adultes, et en secteurs d'expertise, les SAVS ont intégré le secteur « Vie sociale et Inclusion », constitué de l'EANM la Saulaie, l'EANM la Charmille, l'EMA-PADH, des trois SAVS et des trois dispositifs d'Habitats Inclusifs d'HEVEA.

Jusqu'en avril 2025, le SAVS VPA était dirigé par le Directeur de l'ESAT. Avec la création du secteur « Accompagner vers l'emploi », le Directeur de l'ESAT a été déchargé de la gestion du SAVS afin d'assurer la gestion d'autres services liés à l'emploi, en plus de l'ESAT et du DEA.

Le SAVS VPA s'est donc de fait retrouvé dirigé par la Directrice des deux autres SAVS, de l'EANM la Charmille et des dispositifs d'habitat inclusif. Elle a quitté ses fonctions en septembre 2025, prenant la direction du pôle Adultes d'HEVEA.

Ce secteur devant désormais être dirigé par un directeur de secteur et un adjoint, des recrutements de direction de secteur et de direction adjointe ont été opérés mi-2025. La Directrice Adjointe a pris ses nouvelles fonctions en novembre, exerçant essentiellement à l'EANM la Charmille et le poste de Direction de secteur est resté vacant en attente de l'arrivée d'une nouvelle Directrice début 2026. C'est la Directrice du pôle adultes qui a assuré partiellement l'intérim sur les SAVS.

Enfin, afin d'optimiser les services par la mutualisation des moyens, des partenariats et par des partages d'expériences, deux des trois SAVS (La Hêtraie et ETAP APPART), jusqu'alors installés à la Charmille, ont déménagé et ont trouvé place dans les mêmes locaux à CERGY que le SAVS VPA. Les locaux ont été entièrement repensés et réaménagés et les SAVS ont bénéficié à compter de mai 2025 des services assurés en transversalité de la cheffe de service, de la psychologue et de l'assistante sociale.

Ce changement de direction et cette installation dans de nouveaux locaux réaménagés ont constitué un nouveau tournant pour les trois services, déstabilisant un peu les professionnels, sans pour autant qu'il n'y ait d'impact dans la qualité de l'accompagnement des personnes accompagnées car les équipes sont néanmoins restées extrêmement investies.

2026 devra donc être une année de stabilisation et de redynamisation des SAVS au sein du secteur « Vie sociale et Inclusion ».

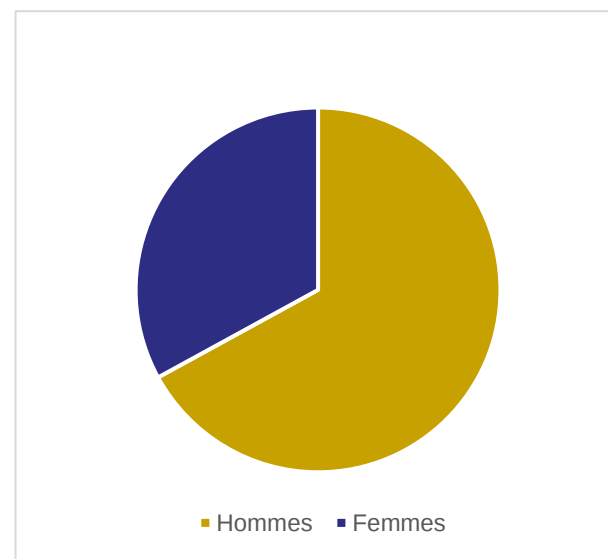
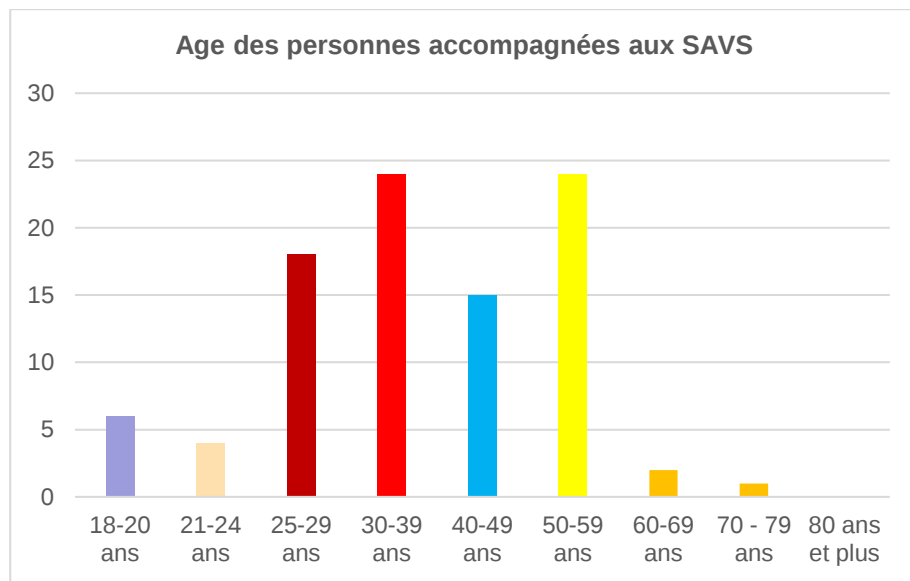
II – DONNEES GENERALES ET PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Les SAVS accompagnent les personnes dans les dimensions essentielles de leur vie quotidienne :

- Accès et maintien dans le logement
- Gestion administrative et budgétaire
- Accès aux droits
- Santé et parcours de soins
- Insertion sociale et citoyenne
- Mobilité et déplacements
- Soutien à la vie relationnelle et familiale
- Construction de projets personnels et professionnels

L'accompagnement est individualisé, contractualisé et fondé sur le respect du libre choix de la personne.
Les équipes ont à cœur de s'inscrire dans la démarche d'autodétermination des personnes accueillies.

Age des personnes accompagnées au 31/12/2025



Entrées / sorties

Entrées du 01/01/2025 au 31/12/2025

Motif d'entrée	Effectifs
Départ de chez la famille	1
Déménagement de la Charmille	1
Sortie IME et ASE	3

Sorties du 01/01/2025 au 31/12/2025

Motif de sortie	Effectifs
Retour en famille	1
Entrée à la Charmille	1
Déménagement hors 95	2

Le public accompagné aux SAVS reste assez stable en matière d'âge.

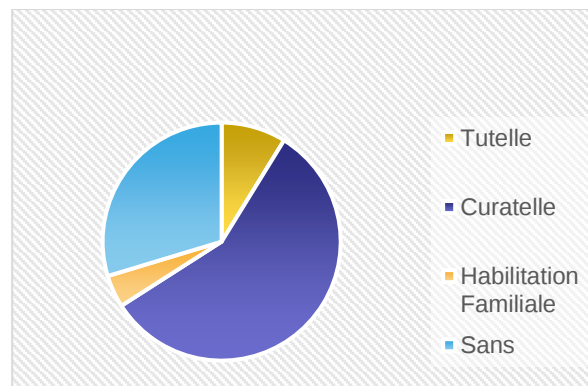
Il est néanmoins intéressant de noter que :

- Presque un tiers des personnes accompagnées ont plus de 50 ans. Cela signifie donc qu'elles vont être retraitées d'ici quelques années, donc avec risque de perte de lien social, auquel se rajoutera un accroissement des soucis de santé, voire de la perte d'autonomie. Il s'agit donc d'un public qui sera à accompagner de façon tout à fait différente par rapport à aujourd'hui, si les personnes souhaitent continuer à vivre à leur domicile.

- On assiste de plus en plus à des accompagnements de jeunes issus de l'ASE, qui viennent de pays étrangers. Avec ces jeunes, l'accompagnement consiste à les aider à se socialiser, à leur apprendre à bien gérer leurs documents administratifs, et à accepter qu'ils ne puissent peut – être pas travailler en milieu ordinaire et qu'ils ont besoin d'être aidés. Il s'agit d'un public assez nouveau, avec des personnes qui peuvent mettre parfois les équipes en difficultés, par leur volonté à ne pas être accompagnés alors que leur situation est très fragile.
- L'une des personnes accompagnées par un des SAVS a intégré l'EANM la Charmille. Elle était en très grande difficultés sociale et financière et surtout extrêmement vulnérable. L'accompagnement a consisté essentiellement à lui faire comprendre que rester dans son studio, seule, la mettait en danger et l'empêchait de mettre en place des projets épanouissants. Quelques stages à la Charmille ont été nécessaires pour qu'elle comprenne qu'elle garderait sa liberté d'aller et venir, ainsi que sa tranquillité dans son studio de la Charmille, ce qui l'a sécurisée et a facilité le déménagement.

Il nous tient à cœur de toujours rappeler qu'il n'y a pas de hiérarchie dans les projets de vie.

Protection juridique



Près des deux tiers des personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection juridique, en grande majorité de type curatelle.

Ces mesures, qui semblent aux personnes parfois contraignantes, les aident cependant essentiellement à assurer une gestion saine de leurs ressources, ce qui leur permet de continuer à vivre correctement de la façon qu'elles le souhaitent.

Points saillants en 2025

- L'établissement a commencé à aborder le travail concernant l'évaluation externe qui aura lieu en octobre 2026. Des réunions de travail sont mises en place afin d'interroger les pratiques et préparer cette démarche essentielle au sein des établissements.
- Les trois SAVS ont commencé un travail collaboratif en prenant l'habitude de partager des expériences d'accompagnement, en travaillant à l'harmonisation de leurs outils et en organisant de nombreuses activités communes, notamment les week-ends, avec les personnes accompagnées de leurs services. Cela a commencé à créer une dynamique très positive, favorisant la pair-aidance et la fluidité des parcours.
- L'année 2025 a également permis de consolider les dynamiques partenariales, de renforcer le travail de réflexion des équipes, notamment grâce à la participation à la réécriture du nouveau projet de service, et de poursuivre les projets engagés autour de la bientraitance, du pouvoir d'agir et de la qualité de service.
- Le regroupement sur le même site des SAVS, avec réaménagement des locaux, début de travail en transversalité et perspective de modification de direction a nécessité de nombreux temps de préparation au changement et un accompagnement managérial à toute épreuve, permettant à chacun, à son rythme d'intégrer les perspectives à venir et d'être force de proposition, plutôt que dans une résistance à la fois négative et improductive.
- Dans les SAVS ETAP APPART et VPA a continué le travail de recherche de studios pour les personnes qui vivaient encore une colocation non souhaitée. Fin 2025, plus aucune personne accompagnée par ETAP APPART ne vivait en colocation. La maison des Neiges, dans laquelle cohabitaient 4 personnes n'est plus utilisée par le SAVS et est désormais utilisée par la Plateforme de répit de Cergy d'HEVEA. Quant au SAVS VPA, il reste 6 personnes en colocation : 2 couples avec colocation désirée et deux personnes pour lesquelles une recherche de studios est encore en cours.
- En parallèle, les équipes éducatives, soutenues par l'assistante sociale du service, continuent à mettre à jour les demandes de logement sociaux de toutes les personnes qui bénéficient encore de logements en sous-location HEVEA. Il convient en effet de réduire autant que possible les sous-locations car d'une part, cela engendre un lourd travail de gestion administrative pour les services de comptabilité d'HEVEA, notamment lorsque des dettes de loyer se créent ; et d'autre part, et surtout, parce que très souvent, les personnes accompagnées en sous-location, ne sollicitent plus l'accompagnement éducatif du SAVS, refusant même pour certaines des visites à domicile. En fait, très souvent, la demande d'entrée en SAVS correspond plus à un besoin de logement qu'à une demande d'être accompagnée dans ses projets.

Le principe d'un SAVS n'est pas d'offrir un logement, mais d'accompagner les personnes dans leurs projets, notamment parfois en les aidant à monter un dossier et chercher un logement. Il convient donc que les missions des SAVS ne dérivent pas, même si nos services sont parfaitement conscients des difficultés que rencontrent les publics accompagnés pour se loger.

III – PROJET D'ETABLISSEMENT

L'écriture du nouveau projet d'établissement a commencé en 2025 avec la participation des professionnels de l'établissement, des personnes accompagnées, des représentants du CVS (familles et administrateurs) et des partenaires.

L'animation des réunions de travail et la rédaction du projet ont été assurées par la Directrice Qualité en 2026, et se finalisera en 2026, conjointement à l'arrivée de la nouvelle Directrice de secteur.

Axes d'amélioration :

- **Garantir une organisation institutionnelle cohérente :**
 - Garantir à chaque personne un accompagnement lisible et sans rupture, de l'admission à la sortie
 - Harmoniser les pratiques autour de l'autodétermination et la co-construction des projets de vie
 - Mettre en place des temps réguliers de co-évaluation des projets personnalisés avec les personnes et leurs proches
 - Formaliser et diffuser des outils et des procédures claires (admission, projet personnalisé, sortie)
 - Développer et mieux maîtriser les outils numériques partagés (IMAGO, Via trajectoire)
 - Renforcer la coopération avec les partenaires de santé, médico-sociaux et sociaux.
 - Développer les partenariats avec de nouveaux EHPAD

- **Renforcer la participation et le pouvoir d'agir des personnes :**
 - Garantir l'accès effectif à l'information, aux droits fondamentaux et aux mécanismes de représentation
 - Accompagner les personnes dans l'apprentissage des codes sociaux, administratifs et citoyens
 - Prévenir les situations d'exclusion numérique
 - Renforcer la citoyenneté des personnes en valorisant leurs engagements et leurs réussites
 - Créer des supports accessibles (livret d'accueil, affiches, documents en FALC...)
 - Organiser des séances d'information régulière sur les droits, le fonctionnement du CVS
 - Créer des partenariats avec des associations locales pour favoriser l'inclusion dans des activités citoyennes et culturelles
 - Organiser des initiations au numérique (utilisation d'internet...)
 - Encourager la participation à des projets collectifs

- **Favoriser le bien-être et la santé :**
 - Promouvoir la prévention à la santé
 - Adapter l'accompagnement aux évolutions liées à l'âge et à la santé
 - Organiser des ateliers sur la nutrition, la santé mentale et la prévention des risques
 - Evaluer l'autonomie des personnes, notamment liée au vieillissement

IV – ACCOMPAGNEMENTS ET ACTIONS SIGNIFICATIVES

Actions significatives :

Déménagement et aménagement des nouveaux services

Les trois SAVS sont maintenant installés rue du Petit Albi à CERGY.

Tous les professionnels sont maintenant bien installés et bénéficient de conditions de travail correctes, excepté le manque de places de parking.

Mutualisation de certaines activités et sorties proposées, notamment le week-end

Cela permet aux professionnels d'éviter la solitude en soirée et week-end, et aux personnes accompagnées de se rencontrer, inter SAVS, favorisant le lien social et la pair-aidance.

V – QUALITE D'ACCOMPAGNEMENT

Événements Porteurs de Risque : Intégration dans la Culture de l'Établissement

Au cours de l'année, s'est poursuivie l'appropriation / l'utilisation de l'outil EPR (Événements Porteurs de Risque), indispensable dans le cadre de la démarche continue de qualité. Le but est de recenser tous types d'évènements porteur de risques, de les analyser en équipe, afin ensuite de trouver des solutions pour qu'ils ne se reproduisent plus.

Tous les professionnels y ont été sensibilisés et formés à l'outil. Ce dispositif est néanmoins assez peu utilisé encore aux SAVS, excepté pour des évènements graves.

Les EPR sont bien analysés en équipe, mais l'analyse et les axes d'amélioration pas encore systématiquement suffisamment tracés.

Cette approche proactive doit désormais faire partie intégrante de la culture d'établissement.

Préparation à l'Évaluation Externe :

L'évaluation externe des SAVS va avoir lieu en octobre 2026.

Un travail préparatoire a commencé à être initié en 2025 :

- Suivi et actualisation des projets personnalisés, en utilisant autant que possible le logiciel IMAGO
- Elaboration de process
- Efforts de tous pour assurer une meilleure traçabilité, notamment dans IMAGO et dans tout échange, que ce soit avec des familles/proches, qu'avec des partenaires
- Travail préparatoire avec les professionnels pour s'approprier les attendus des évaluateurs, avec lecture et réflexion en équipe sur les bonnes pratiques professionnelles

Acculturation à la réflexion éthique :

HEVEA a mis en place depuis 7 ans un Comité de Consultation et de Réflexion Ethique (CCRE), qui émet des avis sur différents sujets.

Afin de faire vivre cette réflexion éthique au-delà du CCRE, les professionnels des SAVS ont pu prendre connaissance des avis émis par le CCRE via le site HEVEA et assister à quelques « vendredi éthiques ».

Il s'agit d'un espace de réflexion et de partage, inter établissements HEVEA, sur des avis déjà proposés par le CCRE ou sur des avis en cours de réflexion, contribuant à toujours essayer d'élargir son champ de pensée et d'accepter de modifier un peu ses certitudes, afin d'essayer de trouver constamment les modalités d'accompagnement les plus adaptées, au bénéfice des personnes accompagnées.

Suivi et actualisation des projets personnalisés

Développement des outils de traçabilité

Formalisation des procédures

Renforcement de la participation des usagers aux groupes d'expression

- Instauration de réunions d'expression des personnes accompagnées

Groupes d'analyse des pratiques :

- En 2025, les séances d'analyse des pratiques, animées par une psychosociologue extérieure au service ont été maintenues et développées, au regard des perspectives de transformation de l'offre à venir, mais également des appréhensions liées aux mouvements de personnel et à la nouvelle composition de l'équipe
- Chaque équipe bénéficie de deux heures d'analyse des pratiques par mois (hors vacances scolaires d'été)
- Cet accompagnement contribue à créer un environnement de travail collaboratif et harmonieux entre les professionnels, essentiel pour un bon accompagnement des personnes.
- Les professionnels se montrent très investis et demandeurs de ces temps de réflexion qui permettent de réinterroger les pratiques.

VI – PARTENARIATS ET INSCRIPTION TERRITORIALE

Les SAVS s'inscrivent dans une dynamique partenariale forte.

Dans un premier temps, l'établissement travaille en étroite collaboration avec plusieurs établissements de l'association, afin de permettre une meilleure fluidité des parcours et de garantir à chaque personne une adaptation de son accompagnement en fonction de ses attentes et besoins.

Le travail avec les partenaires est riche :

Autres ESMS

ESAT, DEA

Pôle emploi – Cap emploi

Mairies

EPSS : accueil de stagiaires

CFA CYU : étudiants en contrat d'apprentissage

Théâtre du Crystal Atelier théâtre

Secteur sanitaire départemental

VII – RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

Effectifs et répartition par métier

Direction encadrement

- Directrice en cours de recrutement fin 2025
- Directrice Adjointe : 1 ETP
- Chef de Service : 1 ETP

Administratif

- Assistante de Direction : 1 ETP

Services Généraux

- Agent Technique : 0,5 ETP

Médical/paramédical

- Psychologue

Equipes des unités

- 12 ETP de professionnels éducatifs
- 1 ETP assistante de service social

Actions de Formation et d'Accompagnement

En 2025, les professionnels ont pu participer aux formations intra-HEVEA :

- Approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir (autodétermination)
- Equipier première intervention
- Système de sécurité incendie
- Vie intime, affective et sexuelle
- Comportements violents et agressivité
- Conduites addictives

Un professionnel a continué la formation de moniteur éducateur

La cheffe de service a validé sa VAE de CAFERUIS

VIII – THEMATIQUES SAILLANTES ET PROJETS A VENIR

Les priorités identifiées pour 2026 sont :

- Stabiliser l'équipe et rechercher l'équilibre au regard du regroupement sur le même site des SAVS et des changements de direction en 2025
- S'assurer de la fluidité des parcours grâce à l'inclusion des SAVS dans le secteur « Vie Sociale et Inclusion »
- Finaliser le nouveau projet d'établissement :
 - Renforcer de la transversalité entre établissement et services du secteur « vie sociale et inclusion » afin de favoriser la mutualisation des moyens, des compétences et des partenariats, au service de la fluidité des parcours.
 - Renforcer l'inclusion en développant des partenariats associatifs, de loisirs, socio-culturels, sportifs
 - S'approprier le concept de l'autodétermination, afin de mieux accompagner
 - Assurer une meilleure traçabilité des process et utilisation d'IMAGO
 - Mieux structurer les pratiques professionnelles
 - Poursuivre la démarche qualité
- Continuer le travail préparatoire à l'évaluation externe prévue en avril 2026

L'année 2025 s'inscrit dans une continuité d'activité solide tout en amorçant une phase de transition importante avec l'arrivée d'une nouvelle direction. L'engagement des équipes constitue un des leviers essentiels pour répondre aux enjeux à venir.

Les SAVS de l'Association HEVEA confirment leur rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes vers une vie plus autonome et inclusive.

Grâce à l'engagement des professionnels et au travail en réseau, le service contribue activement à la sécurisation des parcours de vie et à la participation citoyenne des personnes accompagnées.

Malgré un contexte exigeant, les SAVS ont su maintenir une qualité d'accueil élevée et soutenir l'autonomie des personnes accompagnées.

L'établissement s'inscrit résolument dans une démarche d'adaptation continue, au service de parcours de vie inclusifs et de qualité.

Emmanuelle VASCONI, Directrice du Pôle Jeunes Adultes, Adultes et Personnes Vieillissantes